

PRÉSENCES

Personnel scolaire :

Mme Natalie Chouinard (directrice)
Mme Maryse DesBecquets (dir. adjointe)
Mme Brigitte Auger (enseignante)
Mme Gersende Didier (enseignante)
Mme Linda Lamontagne (technicienne SDG)
Mme Johanne Paradis (éducatrice spécialisée)

Parents d'élèves :

Mme Yamina Zineb Benzellat
Mme Ève Labadie
M. Christian Pageau
Mme Vanessa St-Pierre
Mme Rosyonne Rebouças

Était absente :

Mme Mélanie Cliche (psychologue)

POINTS STATUTAIRES

- 1. Accueil et mot de bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'établissement**
Madame Natalie Chouinard accueille l'ensemble des membres du CÉ et leur souhaite la bienvenue. Elle demande à chacun de se présenter. À tour de rôle, chacun se présente.
- 2. Présence et vérification du quorum**
Après vérification du quorum, l'assemblée a lieu.
- 3. Nomination d'une ou d'un secrétaire**
Mme Linda Lamontagne propose Mme Brigitte Auger en tant que secrétaire de l'assemblée.

Mme Brigitte Auger agira en tant que secrétaire de la rencontre.
Adopté à l'unanimité : **CE-23/24-01**
- 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 10 octobre 2023 – ADOPTION**
Il est proposé par Mme Labadie d'adopter l'ordre du jour du 10 octobre 2023 avec l'ajout au varia en lien avec le sac à dos au service de garde.

Adopté à l'unanimité : **CE-23/24-02**

5. Élection de la présidence et la vice-présidence (L.I.P art. 56)

Madame Chouinard informe les membres du CÉ de la procédure pour la nomination de la présidence du Conseil ainsi que son rôle et les tâches à exécuter.

Madame Yamina Zineb Benzellat propose sa candidature et, elle est élue par acclamation.

Adopté à l'unanimité : **CE-23/24-03**

Madame Vanessa St-Pierre se propose à la vice-présidence du CÉ et est élue par acclamation.

Adopté à l'unanimité **CE-23/24-04**

6. Nomination des représentants de la communauté (L.I.P art. 42)

Mme Chouinard précise qu'il est possible que deux membres de la communauté siègent sur le Conseil d'établissement sans droit de vote. En ce moment, il n'y a pas personne à ce poste. Les membres sont invités à faire la promotion de ces postes.

7. Lecture et adoption du compte-rendu du 30 mai 2023 – ADOPTION

Quelques questions sont posées au regard de l'organisation scolaire de l'école.

Il est proposé par Mme Vanessa St-Pierre d'adopter le compte-rendu du 30 mai 2023.

Adopté à l'unanimité **CE-23/24-05**

8. Suivis des séances précédentes et de l'Assemblée générale des parents

Tous les suivis ont été transmis dans le journal transmis par les parents. Un questionnaire est amené au regard de la sécurité autour de l'école. Mme DesBecquets informe les membres sur l'ensemble des actions posées depuis le début de l'année scolaire.

9. Période de questions du public

Aucun public.

10. Formulaire de dénonciation d'intérêt (L.I.P art. 53)

Tous les membres du Conseil doivent remplir le formulaire de dénonciation d'intérêt. Le formulaire est rempli par l'ensemble des membres. Une modification est demandée afin que celui-ci ne porte pas préjudice aux membres du Conseil.

RÉSOLUTIONS

11. Règles de régie interne du Conseil d'établissement (L.I.P art. 66) – APPROBATION

Madame Chouinard remet aux membres du CÉ les règles de régie interne du déroulement et du fonctionnement du Conseil d'établissement par courriel, le tout est établi par le Centre de service des Premières-Seigneuries.

Il est proposé par Gersende Didier d'approuver les règles de régie interne du Conseil d'établissement en assurant les modifications suivantes :

- Retirer l'énoncé suivant : « Affichage de l'ordre du jour aux entrées principales de l'école » nommé au point 13.1
- Modifier le point 8.6.1 : La clôture de la séance s'effectue au plus tard à 20 h 30.
- Modifier le point 8.6.2 : Dans l'éventualité où les sujets à l'ordre du jour demeureraient inachevés, il est envisageable, sur la suggestion de la présidente du Conseil, de prolonger la réunion pour une durée maximale de 30 minutes. De plus, il est possible de soumettre une proposition d'ajournement, laquelle entraînera la suspension des activités du Conseil avec pour conséquence leur report à une autre heure le même jour ou à une date ultérieure. Cette proposition est susceptible d'être soumise à délibération et d'être sujette à des amendements.

Approuvé à l'unanimité **CE-23/24-06**

12. Calendrier des séances du Conseil d'établissement (L.I.P art. 67) – APPROBATION

Les membres du CÉ s'entendent sur les dates des prochaines rencontres qui se tiendront de 19h à 20 h 30 aux dates suivantes : 21 novembre 2023, 6 février 2024, 9 avril 2024 et 3 juin 2024. Les dates seront transmises à tous les parents notamment par courriel.

Il est proposé par M. Christian Pageau d'approuver le calendrier des rencontres tel que présenté.

Approuvé à l'unanimité **CE-23/24-07**

13. Sorties à l'extérieur des locaux du service de garde (L.I.P art. 87) – APPROBATION

La direction informe les membres du Conseil que ceux-ci doivent approuver toutes les sorties planifiées par le Service de garde de l'établissement ainsi que les coûts inhérents.

Comme nous n'avons pas les activités et les coûts des prochaines sorties, il est proposé par Mme Vanessa St-Pierre d'approuver toutes les sorties qui auront lieu d'ici la prochaine rencontre du CÉ. Toutefois, il est demandé qu'il soit présenté aux membres du Conseil un tableau de toutes les sorties incluant leurs coûts.

Approuvé à l'unanimité **CE-23/24-08**

14. Dérogation alimentaire sur la politique alimentaire – APPROBATION

Madame Chouinard demande une dérogation alimentaire sur la politique alimentaire du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries à deux reprises pendant l'année

scolaire. Plusieurs questionnements sont amenés afin qu'il y ait un suivi sur les règles précises entourant la politique alimentaire.

Il est proposé par Brigitte Auger d'approuver la dérogation alimentaire sur la politique alimentaire selon les dates sélectionnées par le personnel scolaire.

Approuvé à l'unanimité **CE-23/24-09**

Communication et suivis

15. **Comité de parents**

Madame Rosyonne Rebouças apporte les éléments discutés à la dernière rencontre du comité de parents.

16. **Présidente du Conseil d'établissement**

Aucun élément de la présidente.

17. **Comité de la cour de l'école**

Madame DesBecquets présente ce qui a été réalisé l'an dernier ainsi que les prochaines actions du comité. Les membres du Conseil souhaitent obtenir un suivi sur l'activité de financement (bingo) qui s'est tenue dans le passé pour recueillir des sommes pour l'aménagement de la cour d'école.

18. **Projet éducatif 2023-2027 et plan de mise en œuvre (L.I.P. art.74)**

Madame Chouinard rappelle aux membres que le projet éducatif a évolué rapidement l'an dernier grâce à l'accompagnement du CSS lors des rencontres qui se sont tenues avec le comité et l'équipe de direction. Cette année, nous avons vécu notre première rencontre au CSS le 4 octobre dernier. La première étape de rédaction a été complétée. Nous présenterons le produit réalisé par le comité à l'assemblée des enseignants lors de l'Assemblée générale qui aura lieu le 24 octobre prochain. Le personnel du service de garde sera également informé de la teneur de celui-ci lors d'une rencontre d'équipe qui se tient à toutes les deux semaines. Lors de la prochaine rencontre du Conseil d'établissement, les membres auront à adopter celui-ci afin qu'il soit transmis au CSS au plus tard le 1^{er} décembre 2023 et, par la suite, publié à l'ensemble des parents et à la communauté.

L'évaluation du projet éducatif 2018-2023 vous sera également présentée afin de la rendre publique à l'ensemble des parents et à la communauté. Le plan de mise en œuvre sera travaillé par l'ensemble du personnel et vous sera présenté au début de l'année 2024.

19. Varia

Il est demandé de mettre de l'avant des actions concrètes afin d'éviter que les sacs d'école des élèves soient laissés dans la neige pendant l'hiver, permettant de protéger les sacs mais également leur contenu.

20. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée a lieu à 20 h 50.

Il est proposé par Mme Vanessa St-Pierre de lever l'assemblée.